

Loi EL Khomri-« Nouveau Contrat Social »2

Notre riposte doit être à la hauteur des attaques !

La démocratie s'arrête là où les intérêts du patronat sont en jeu.

Le gouvernement veut imposer la « Loi Travail », sans la faire voter. Cette loi mériterait d'être appelée **Loi Chômage**, ou **Loi MEDEF**. Les sondages sont clairs, elle est rejetée par plus de 70% de la population, la pétition sur internet a battu tous les records, et les manifestations se succèdent depuis 2 mois.

Mais le gouvernement a décidé de passer en force en utilisant le **49-3**.

Ils veulent nous faire retourner un siècle en arrière.

Puisqu'ils veulent passer en force, il va falloir que le monde du travail utilise sa force.

Nous sommes les plus nombreux, et sans nous, rien ne fonctionnerait dans la société.

Malgré le poids du chômage, cela reste aussi vrai que dans le passé. Notre force, est la même que celle de nos anciens qui ont conquis par leurs luttes les droits que le patronat essaye actuellement de détruire.

Notre force, elle est collective, c'est la grève et les manifestations.

Nous devons nous défendre, défendre notre peau, nous battre pour notre avenir et celui de nos jeunes, sinon personne ne le fera à notre place !

Contre le 49-3 des patrons, la riposte sur le terrain social

Il y a 10 ans, un premier ministre, Villepin, avait utilisé le 49-3 pour essayer d'imposer le CPE, qui était déjà une attaque importante contre les salariés et la jeunesse, mais beaucoup moins que celle que nous vivons actuellement. La mobilisation massive des jeunes et des salariés avait empêché que cette loi, même passée au Parlement, soit appliquée. La mobilisation a été plus forte que le gouvernement, le parlement et les patrons.

De la même manière, nous avons les moyens de bloquer cette loi Valls-MEDEF.

Ce que la loi El Khomri prépare pour tout le pays, PSA veut nous l'imposer avec le NCS.

Le NCS, comme la loi El Khomri, vise à renforcer le pouvoir des patrons, pour organiser le temps de travail comme il l'entend (H+, H-, over-time...), bloquer ou même baisser les salaires, diminuer les effectifs et surcharger les postes de travail... Si la nouvelle loi passe, PSA pourrait, entre autres, nous imposer dans le NCS 2 :

- Des congés d'été réduits à 2 semaines, avec plus aucune possibilité pour les Délégués du Personnel de s'y opposer.
- A 3 jours seulement du départ en congés, l'employeur pourra modifier nos dates de congés Bonjour les réservations !
- Les jours fériés ne seront plus payés aux intérimaires (sauf le 1^{er} mai)

Faire grève coûte de l'argent, mais ne pas se battre a aussi un prix.



Code Du travail

**Contre la Loi travail, et le NCS 2, son jumeau chez PSA,
La CGT appelle à la grève et aux manifestations
à Metz, le mardi 17 mai à 14h30, place de la République,
ainsi que le jeudi 19 mai à 10H00 place de la République.**